



Assemblée plénière du
9 Décembre 2020

**Pour une alimentation durable
ancrée dans les territoires**

Projet d'avis présenté par Florence Denier-Pasquier et Albert Ritzenthaler
au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

- Un avis initié fin 2019 avec certains enjeux amplifiés par la crise sanitaire
- Un travail mené avec le Conseil National de l'Alimentation et des acteurs de Projets Alimentaires Territoriaux
- La prise en compte des travaux de la Convention Citoyenne sur le Climat
- plus de 70 acteurs rencontrés parmi bien d'autres

1/ ENJEUX SOCIAUX

Explosion de la précarité alimentaire, aggravée par la crise du Covid en 2020

x2

En moins de 10 ans (2009/2018), l'aide alimentaire a doublé dans notre pays



335 000 tonnes de nourriture ont été distribuées en 2018, à **5,5 millions** de personnes



↑ +45 %

de hausse de la demande d'aide alimentaire, suite à la crise du Covid en avril 2020, selon le Secours populaire

9,2 M

de personnes en situation de précarité alimentaire, en 2018, selon le Gouvernement



60 %

des personnes en situation de précarité alimentaire, en 2018, ont recours à l'aide alimentaire

2/ ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Nécessité d'arrêter l'artificialisation des sols agricoles pour assurer l'autonomie alimentaire

↓ - 50 %

La surface agricole disponible par habitant est passée de 8 300 m² en 1930 à 4 439 m² en 2017
(Etude Le revers de notre assiette)



Le développement des Projets alimentaires territoriaux (PAT)



150 projets soutenus dans le cadre des appels à projet du Plan national de l'Alimentation depuis 5 ans



40 projets alimentaires territoriaux environ, faisant l'objet d'une labellisation officielle



167 démarches territoriales autour de l'alimentation identifiées par le RNPAT
(<https://mpat.fr>)



80 M€ un budget très fortement augmenté dans le cadre du Plan de relance à partir de 2021

3/ ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



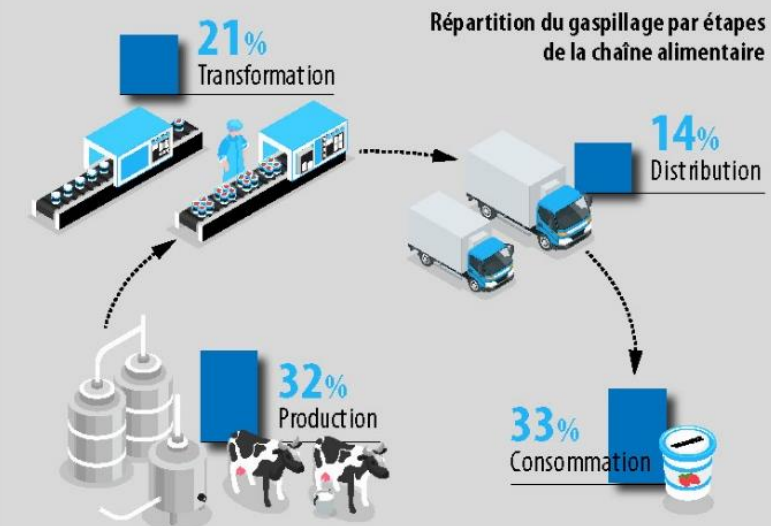
24%

de l'empreinte carbone totale des Français est liée à l'alimentation



10 Mt/an

de gaspillage alimentaire en 2016 représente environ **16 milliards d'euros** et pèse **3%** du bilan carbone national
(ADEME 2016)



- Des politiques publiques encore cloisonnées :
 - ✓ multiplication des plans
 - ✓ Des lois récentes cherchant à faire converger alimentation et agroécologie
 - ✓ Une PAC insuffisamment alimentaire

- Des recommandations nutrition-santé qui peinent à se concrétiser

- Une politique inachevée de lutte contre le gaspillage

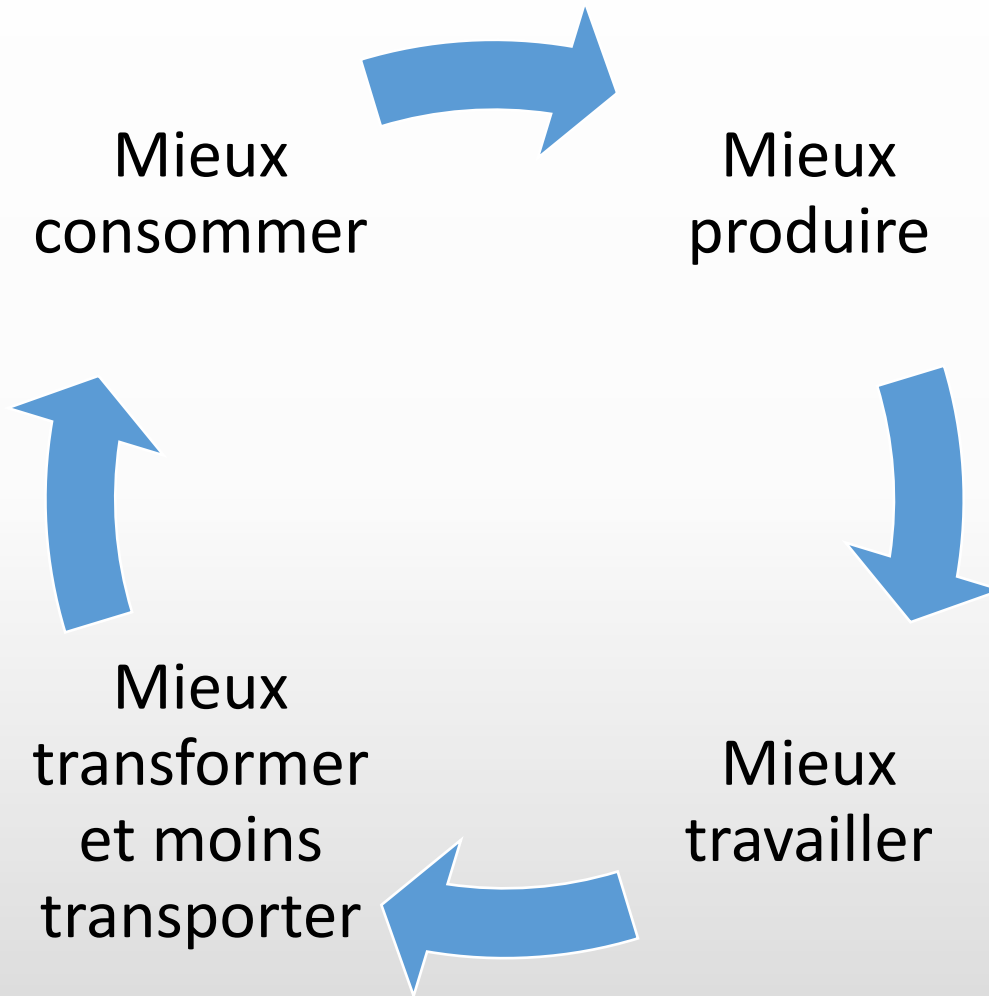
- Une aide alimentaire interrogée dans son fonctionnement

- La restauration collective levier efficace



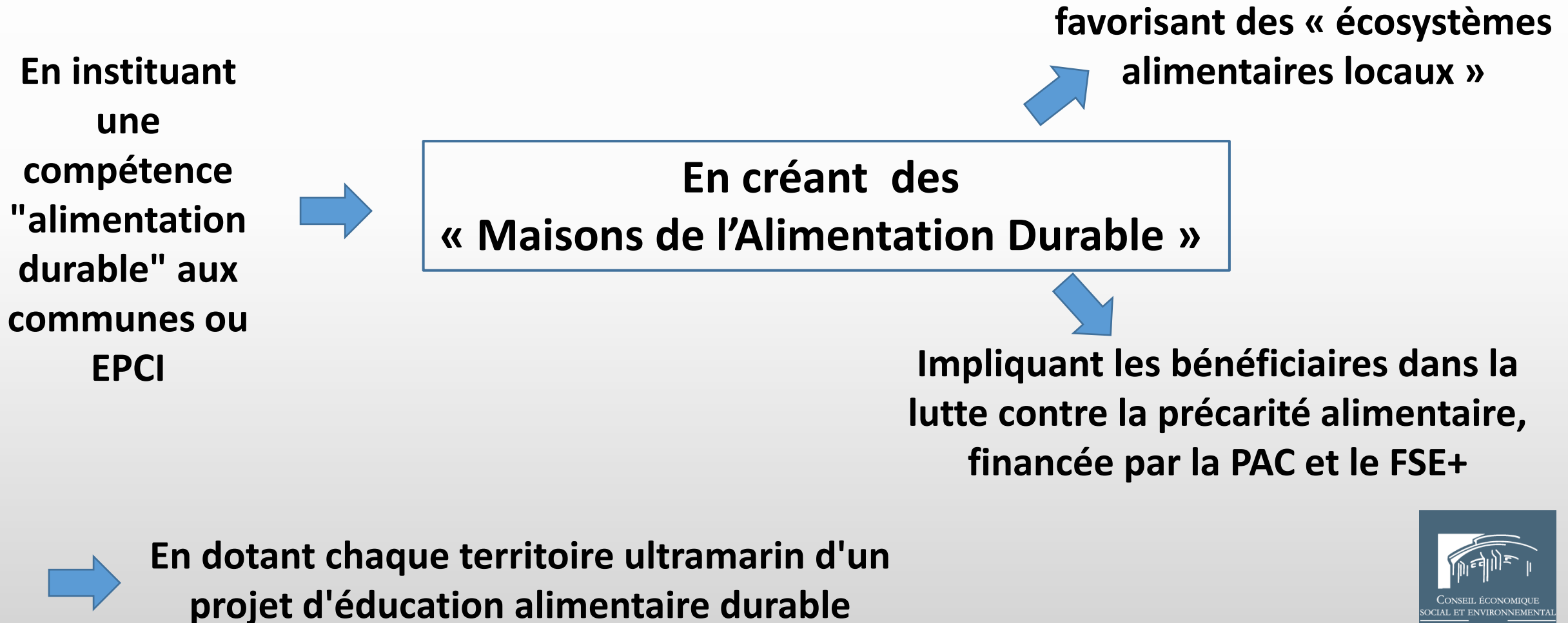
Des PAT récents, amorces des systèmes alimentaires territoriaux, confrontés à ce cloisonnement

La nécessité d'une approche systémique



- **Alimentation durable liée à l'agroécologie**
- **Place rééquilibrée pour l'élevage**
- **Légumineuses clé de voûte de cette transition**
- **Veiller à l'articulation entre le local et le durable**

1. Renforcer la démocratie alimentaire



2. Développer les systèmes alimentaires durables locaux



Créer dans chaque métropole un « contrat de logistique » avec les Marchés d'Intérêt National comme interface et soutien aux écosystèmes locaux



Améliorer la cohérence des politiques publiques à chacun des échelons et en particulier au niveau régional

Préconisations

2. Développer les systèmes alimentaires durables locaux

Quelles conditions de réussite majeures pour un dispositif de gouvernance de l'alimentation à l'échelle territoriale ?

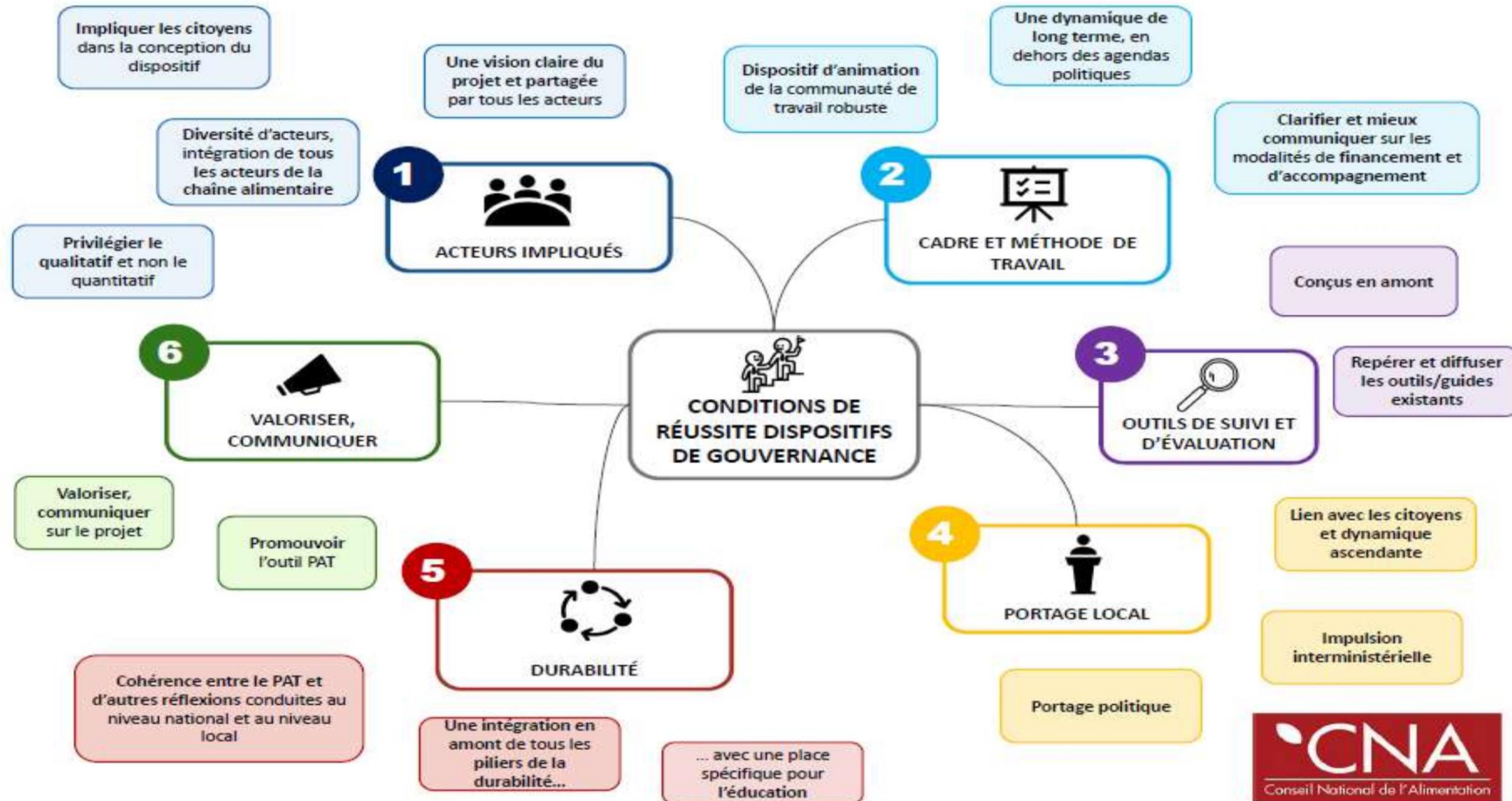
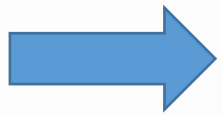


Figure 1 : Schéma des 6 blocs de conditions de réussite

3. mettre en cohérence les politiques publiques au service d'une transition rapide vers une alimentation durable



Adopter rapidement une loi foncière et mieux lier installation, protection du foncier nourricier et alimentation durable

Réorienter la PAC



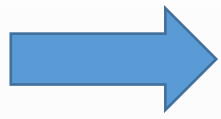
- conditionnalité environnementale et sociale, paiements pour services environnementaux...

- soutien aux démarches collectives pour des filières alimentaires territoriales durables



Accompagner et soutenir via le Plan de relance toutes les restaurations collectives pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM

3. mettre en cohérence les politiques publiques au service d'une transition rapide vers une alimentation durable



Reconnaitre la haute valeur sociale de l'emploi en production agricole et transformation agroalimentaire



Généraliser les Réseaux de lutte contre le Gaspillage Alimentaire (REGAL)



Ouvrir un débat public sur l'effectivité du droit à une alimentation durable ancrée dans les territoires.